

## Projet de requête pour la Procédure accélérée en faveur de l'Education pour Tous

### **I. L'éducation, levier majeur de la stratégie de développement de la Guinée**

A l'instar des autres pays à faible revenu, la République de Guinée s'est fixé comme objectif principal, dans le cadre de sa stratégie de développement, la réduction de la pauvreté. En dépit de ses immenses potentialités économiques et des progrès enregistrés ces dernières années, elle figure parmi les pays les moins avancés de la planète.

La situation de pauvreté reste préoccupante. Environ 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté absolue (300\$ par habitant et par an) et 13% en dessous du seuil d'extrême pauvreté. Cette prévalence est plus marquée en milieu rural, et touche particulièrement les femmes.

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), approuvé les 24 et 25 juillet 2002, se fixe pour objectifs principaux (i) la croissance économique, (ii) le développement des services de base et l'accès équitable à ses services et , (iii) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement du cadre institutionnel et humain.

A ce titre, la valorisation des ressources humaines étant un des objectifs essentiels, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation se place au centre de la stratégie.

Aussi, les objectifs de la politique éducative en Guinée contenus dans le DSRP s'articulent autour de la formation du capital humain qui contribue à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cette formation se manifeste principalement par :

- (i) un développement universel de la scolarisation de base et l'inclusion des populations pauvres en vue de leur participation à la dynamique économique et sociale ;
- (ii) un développement de l'enseignement technique et supérieur en adéquation avec la demande du secteur économique.

Cette politique vise prioritairement la réalisation d'un taux de scolarisation et d'achèvement primaire de 100% en 2015, mais aussi la promotion de l'éducation préscolaire, l'élargissement de l'accès à la formation technique et professionnelle, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

La mise en œuvre de la politique éducative a abouti à la mobilisation des communautés locales et des partenaires au développement pour le financement des activités du système éducatif en vue de répondre à la demande d'éducation de plus en plus pressante.

Cependant, la Guinée reste confrontée à des difficultés multiples pour la réalisation de l'éducation pour tous. Ces difficultés sont entre autres, l'insuffisance des infrastructures scolaires au niveau des trois sous secteurs, la faiblesse des effectifs enseignants, le manque de matériels didactiques et pédagogiques, la pléthore du nombre d'élèves par salle de classe, le bas taux d'achèvement par cycle ainsi que la faible qualité de l'enseignement. La procédure accélérée en faveur de l'éducation pour tous posera donc la résolution de ces problèmes en tant qu'objectifs prioritaires du programme.

## II. Résultats obtenus et programmes en cours

Le Gouvernement de la République de Guinée, s'inspirant de sa Déclaration de Politique éducative de septembre 1989, de la Loi d'orientation de son système éducatif et des recommandations des Conférences mondiales de l'éducation (Jomtien 1990, Dakar 2000, Bamako 2000), s'engage à poursuivre les réformes initiées dans le secteur éducatif et à consolider les acquis obtenus dans le cadre du PASE I (1990-1994) et II (1996-2000), du PADES et du FIMG conformément à trois grands axes de priorité :

- 1- Accroître l'accès et l'équité ;
- 2- Améliorer et moderniser l'enseignement afin de rendre les apprentissages plus efficaces ;
- 3- Renforcer les capacités institutionnelles de planification, de gestion, de communication et de pilotage.

Au cours de la décennie 1990-2001, le secteur de l'éducation a enregistré une progression significative, notamment au niveau du primaire.

### **II.1 Au niveau primaire**

#### **II.1.1 Accès et rétention**

La proportion d'enfants ayant accès à l'école primaire est passée de 35% en 1991 à 60% en 2001. Notons cependant que des efforts importants restent à faire puisqu'il y a encore 40 enfants guinéens sur 100 qui ne profitent pas du tout de la scolarisation, et que les dernières populations à scolariser sont très souvent les plus difficiles.

La rétention (ou survie) en cours de cycle s'est légèrement améliorée, même si elle reste insuffisante. En 1990/91, sur 100 enfants entrant dans le cycle, 56 accédaient au CM2, en 2000/01, sur ces mêmes 100 élèves, 64 accédaient en fin de cycle. Ces résultats, s'ils sont encourageants, montrent cependant que l'efficacité interne du système peut encore être largement améliorée, et servira notamment l'objectif de progression de l'alphabétisation. Si on considère qu'il convient d'avoir validé au moins six années d'enseignement pour que les chances d'alphabétisation irréversible soient fortes, le système ayant perdu près d'un tiers des élèves en cours de cycle du primaire, la probabilité pour ces enfants de retomber dans l'analphabétisme est très importante.

En 2000/01, 43 enfants guinéens sur 100 atteignent la dernière année d'études du primaire contre seulement 19 d'entre eux en 1990/91. Cette progression bien que remarquable nécessite d'importants efforts pour atteindre la scolarisation primaire universelle (57% des enfants scolarisés n'achèvent pas le cycle primaire).

Tableau 1 : Evolutions globales du système :

	1990/91	1995/96	2000/01
Taux Brut de Scolarisation	34%	51%	67%
Taux apparent d'accès au primaire [CI]	35%	49%	67%
Taux d'accès au CM2 (taux d'achèvement)	19%	29%	43%
Taux de rétention primaire [CI-CM2]	56%	60%	64%
Indice de parité TBS filles -garçons TBS	0,42	0,57	0,75

Source : calculs à partir des données scolaires du SSP/MEPU

#### **II.1.2 Equité Garçons – Filles**

Au cours de la même décennie, l'équité entre filles et garçons dans l'accès à l'enseignement primaire a évolué favorablement, l'indice de parité calculé sur le taux brut de scolarisation étant passé de 0,42 en 1990/91 à 0,75 en 2000/01. Cependant les disparités restent importantes, comme le confirme le tableau suivant, qui donne pour l'année 2000/01 les valeurs par sexe et l'indice de parité des principaux indicateurs du cycle primaire.

Tableau 2 : Disparités filles/Garçons 2000/2001 :

	Filles	Garçons	Indice de parité
Taux Brut de Scolarisation	57%	76%	0,75
Taux apparent d'accès au primaire [CI]	55%	54%	0,86
Taux d'accès au CM2 (taux d'achèvement)	30%	57%	0,53
Taux de rétention primaire [CI-CM2]	54%	89%	0,61

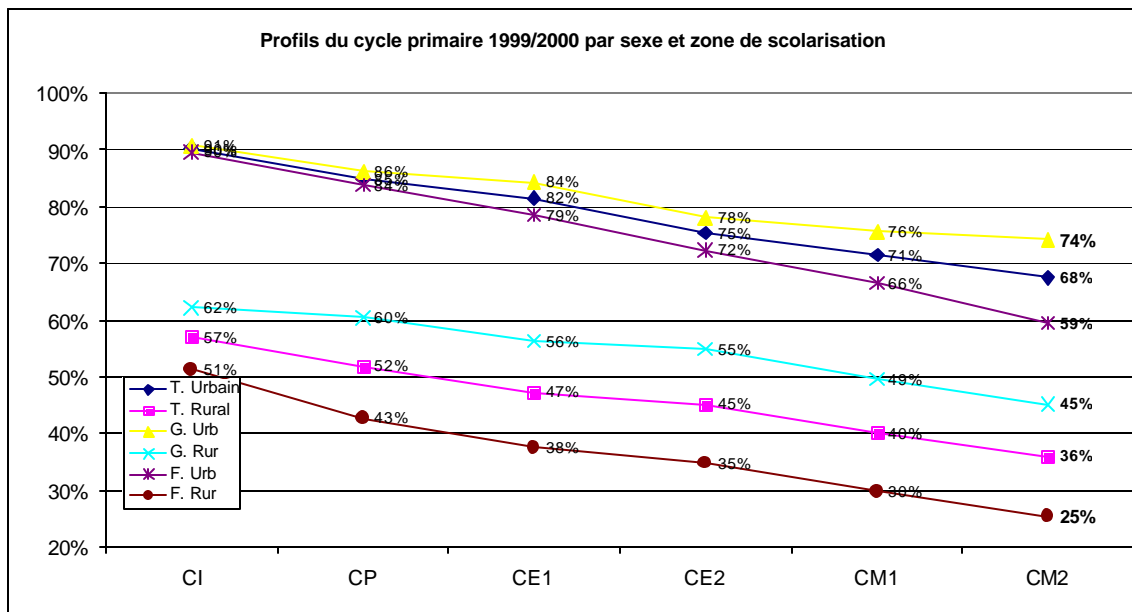
Source : calcul à partir des données scolaires du SSP/MEPU

Si 57% des garçons guinéens ont accès au CM2, donc à une chance d'alphabétisation irréversible, ce n'est le cas que de 30% des filles.

### II.1.3 Equité Urbain-Rural

L'analyse des données par zone fait également ressortir un écart important selon la situation géographique. On estime à 57% le taux d'accès à l'école en zone rurale contre 90% en zone urbaine, soit une différence de 33 points à l'entrée au bénéfice des enfants de la zone urbaine. Au niveau de la survie, les écarts vont dans le même sens ; alors que le taux de rétention moyen vaut 75% en milieu urbain, il n'est que de 63% en moyenne en zone rurale. En conséquence, l'accès à la fin du cycle primaire, n'est acquis que par 36% des enfants de zone rurale contre 68% de ceux de zone urbaine. Ces observations soulignent que l'essentiel des progrès à faire en matière de scolarisation dans les prochaines années concerneront de façon principale les zones rurales, et demanderont de prendre en compte les difficultés particulières liées à ces zones.

Enfin, si on croise la dimension urbain/rural d'une part, sexe de l'autre, les écarts sont encore plus larges tant en ce qui concerne l'accès en CI (91% pour les garçons urbains et seulement 51% pour les filles rurales) qu'en CM2 avec 74% des garçons urbains qui atteignent ce niveau alors que ce n'est le cas que de 25% des filles en milieu rural, soit trois fois moins proportionnellement. Dans la perspective de la stratégie de lutte contre la pauvreté, il ne fait pas de doute que le ciblage de cette dernière population est une nécessité impérieuse.



Les réformes de politiques éducatives entreprises s'articulent autour des éléments suivants :

- ?? Abolition des frais d'inscription
- ?? Gratuité des livrets scolaires

- ?? Contractualisation des enseignants (augmentation des salaires des contractuels et paye sur l'ensemble des 12 mois)
- ?? Redéploiement des enseignants au profit des zones défavorisées
- ?? Promotion de l'enseignement privé
- ?? Accroissement budgétaire en faveur des secteurs prioritaires
- ?? Implantation des cantines scolaires dans les zones défavorisées
- ?? Décentralisation de la gestion des ressources budgétaires et matérielles
- ?? Mise en place d'un comité national de l'équité et des activités de sensibilisation visant l'accès et la rétention des filles

## **II.2 Aux autres niveaux d'enseignement**

Au niveau du secondaire, les effectifs ont triplé en l'espace de dix ans, passant de 75 674 dont 17 739 filles en 1990/1991 à 232 567 dont 65 334 filles en 2000/2001. Toutefois, on note un taux de redoublement supérieur à celui observé au primaire : 29,3 % en 1999.

Au niveau de l'enseignement technique, les effectifs des formations traditionnelles n'ont que modérément progressé, passant de 5404 en 1991 à 6784 en 2000, soit un accroissement moyen de 2,7% par an. En revanche, les écoles normales d'instituteurs, qui sont sous la tutelle du même ministère, ont connu un accroissement important de leurs effectifs dû à la création de la Formation Initiale des Maîtres en Guinée (le nombre des étudiants formés dans les différentes ENI étant de 6500 sur la période 1998-2001).

Au niveau du supérieur, au cours de la décennie, les effectifs du public ont beaucoup augmenté, à un rythme moyen de 6% par an dans les universités et de plus de 14% par an dans les instituts supérieurs, ce qui signifie un doublement des effectifs en 5 ans (de 5172 en 1991 à 14156 en 2001), tandis que 13 établissements supérieurs privés ont été agréés.

Il reste que, sur l'ensemble de ces niveaux, les problèmes identifiés sont une faible capacité d'accès, une faible pertinence par rapport au marché de l'emploi et un manque de ressources financières pour répondre efficacement à l'augmentation de la scolarisation.

Faire face à ces problèmes demande d'allouer davantage de ressources à l'amélioration des rendements interne et externe, et au renforcement des capacités institutionnelles, en vue d'asseoir un cadre politique fort pour ces sous-secteurs. Force est de constater que plusieurs dysfonctionnements dont souffre le secteur de l'éducation sont dus à l'absence d'une vision systémique et au manque de cohérence des stratégies de développement des différents cycles de l'éducation.

Dans le cadre du programme EPT, la construction d'une telle vision politique globale sera objet de priorité, et sera inscrite à ce titre parmi les éléments à prendre en compte lors du suivi – évaluation du programme.

### **III. Le plan crédible de développement EPT-PA et ses besoins de financement**

Le plan de développement Education pour tous – Procédure accélérée (EPT-PA) renforce le programme EPT, premier document cadre sectoriel du système éducatif guinéen, dans toutes ses dimensions : accès, qualité, gestion. Rappelons que ce programme EPT prend en compte toutes les préoccupations du système éducatif guinéen, depuis la petite enfance, jusqu'à l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, en passant par l'enseignement primaire, le secondaire général, le non formel, le technique et le professionnel. Il fait un constat général des problèmes des sous-secteurs, présente des objectifs globaux et spécifiques et des stratégies pour chaque cycle, en identifiant des indicateurs précis pour les évaluer. Il insiste également sur l'articulation entre sous-secteurs, la mobilisation des ressources pour le financement de ses activités, en prenant appui sur le primaire. A ce niveau il vise la scolarisation primaire universelle avec ses corollaires de recrutement et de formation de personnels d'enseignement et d'encadrement, de construction de salles de classe, d'acquisition de manuels et matériels didactiques, de décentralisation de gestion, en intégrant des questions transversales comme l'équité et la lutte contre le VIH/SIDA.

#### **III.1 Le cadre du développement**

Le détail du cadre de référence retenu pour la procédure accélérée visant l'éducation pour tous est présenté et expliqué ci-après. Il sert de base aux projections financières calculant les besoins en financement additionnel du plan EPT – PA.

Le cadre de développement du système éducatif guinéen se fonde sur des hypothèses (qui, partant, deviendront des objectifs politiques) de plusieurs ordres :

- hypothèses concernant le **cadre macro-économique et budgétaire de la politique éducative** : les ressources mobilisées par l'Etat guinéen pour sa politique éducative dépendront non seulement du niveau de croissance du PIB (estimé à 5% par an), mais aussi de la pression fiscale et enfin de la part du budget de l'Etat consacrée à l'éducation ;
- objectifs cibles de **politique éducative** :
  - o taux d'accès en première année du primaire de 100% en 2010 ;
  - o taux d'accès en dernière année du cycle de 100% en 2015 ;
  - o taux de redoublement de 5% en 2012

Pour atteindre ces objectifs de scolarisation, des mesures seront prises en matière de politique salariale vis-à-vis des enseignants (dont le niveau de rémunération est notablement faible en Guinée), d'allocation des ressources et d'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Indicateurs	Valeurs en 2001	Valeur En 2015	Date d'atteinte de l'objectif	Valeur en 2005	Notes
<b>1. Mobilisation des ressources</b>					
Revenus domestiques en % du PIB	11,5%	16%	2015	12,8%	1
Dépenses publiques courantes d'éducation (en % des ressources domestiques)	15,7%	20%	2010	17,6%	2
Dépenses publiques courantes pour le primaire en % des dépenses courantes totales d'éducation	40,6%	50%	2015	48,8%	3
<b>2. Flux d'élèves</b>					
% du groupe d'âge entrant en première année du primaire	60%	100%	2010	78%	4
% du groupe d'âge atteignant la 6 <sup>me</sup> année du primaire	43%	100%	2015	59%	5
% redoublants parmi les effectifs du primaire	20,3%	5%	2012	15%	6
<b>3. Production des services éducatifs</b>					
Ratio élèves-maîtres dans les écoles primaires publiques	45,7	40	2015	44,1	7
Rémunération des enseignants du primaire	2,61	3,22	2015		8
Hiérarchie B	3,5	3,5	2015	3,5	
Hiérarchie C	2,8	-	2007	3	
Contractuels temporaires	1,9	3,2	2015	3	
Dépenses courantes pour des éléments autres que la rémunération des maîtres en % des dépenses courantes totales pour l'enseignement primaire	32,7%	33%	2015	32,8%	9
Nombre d'heures annuelles d'instruction dans les écoles primaires publiques	900	960	2005	960	10
% des élèves scolarisés dans les écoles où le financement est privé	17,4%	10,0%	2015	15,2%	11
Coût de construction d'une salle de classe équipée	9 000 \$	9 000 \$	2015	9000	12

### **Notes explicatives sur les valeurs cibles retenues dans le cadre de développement**

#### 1) Revenus domestiques en % du PIB

La Guinée a un taux global de prélèvement fiscal (et parafiscal) qui est faible par rapport au niveau de son PIB, de l'ordre de 11,5% en 2001. L'objectif du Gouvernement consiste à augmenter progressivement ce taux., qui atteindra 16 % en 2015. Une valeur de 12,9 % en 2005 est réaliste et correspond à un niveau compatible avec les projections actuelles du Ministère des Finances (grâce à la sécurisation des recettes intérieures, l'élargissement de l'assiette fiscale et la productivité attendue des services générateurs de recettes).

#### 2) Dépenses publiques courantes d'éducation

Pour accroître la part des dépenses publiques courantes d'éducation hors dons de 15,7% à 20%, il est prévu de consacrer une part importante des ressources dégagées après le point d'achèvement PPTE à l'éducation. En outre, dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, l'éducation a été choisie comme un des secteurs prioritaires.

#### 3) Dépenses publiques courantes pour le primaire

En 2001, le niveau de dépenses publiques courantes consacrées au primaire est de 40,6%. Le chiffre de 50% a été retenu pour le primaire comme cible en 2015, de sorte à protéger le financement public pour l'enseignement primaire. Ce chiffre, encore provisoire, sera validé après la finalisation de l'analyse sectorielle en cours (Rapport d'Etat du Système Educatif National, RESEN, décembre 2002).

#### 4) Part du groupe d'âge entrant en première année du primaire

Le taux actuel d'admission en première année est de 60%. Les différentes mesures pour le porter à 100% en 2010 sont les suivantes :

- (i) construction d'écoles de proximité et de salles de classes supplémentaires ;
- (ii) stimulation de la demande d'éducation par la sensibilisation des parents et l'assistance aux familles et aux communautés défavorisées, avec un accent particulier sur la scolarisation des filles ;
- (iii) gestion rationnelle des enseignants (recrutements et affectations dans les zones difficiles) ;
- (iv) abolition des frais liés à la scolarisation primaire.

#### 5) Part du groupe d'âge atteignant la sixième année du primaire

Actuellement, 43% des enfants atteignent la fin du cycle primaire. Cette faible proportion sera portée à 100% en 2015 grâce à l'application des mesures énoncées en point 4 et des suivantes :

- (i) la normalisation des écoles à cycle incomplet, notamment à travers les classes multigrades dans les zones à faible densité de population<sup>1</sup> ;
- (ii) la normalisation des effectifs d'élèves par classe autour d'un ratio élèves-maître moyen de 40 ;
- (iii) la réduction du taux de redoublement ;
- (iv) l'adaptation des horaires et du calendrier scolaires aux contraintes locales ;

#### 6) Part des redoublants parmi les effectifs du primaire

La Guinée compte mettre en œuvre une stratégie optimiste de diminution du taux de redoublement (qui doit baisser de 20,3% en 2001 à 5% en 2012), qui se fonde sur les éléments ci-après :

- (i) l'introduction de sous-cycles au sein desquels le redoublement n'est pas possible ;
- (ii) une pédagogie centrée sur l'élève, qui favorise les apprentissages ;
- (iii) l'appui aux programmes de nutrition et de santé scolaire ;
- (iv) la complétude des écoles pour éviter les redoublements dus à l'absence de classe supérieure ;
- (v) l'amélioration de la qualité des services éducatifs ;
- (vi) l'amélioration du mode d'évaluation des apprentissages.

#### 7) Ratio élèves – maître

Le ratio élèves-maîtres, valant 46 en 2001, masque de fortes disparités (de 37 en moyenne à Mamou contre 82 en moyenne à Conakry). La cible qui a été fixée à 40 pour 2015 recouvre par conséquent un double objectif :

- (i) réduire les effectifs trop importants de certaines classes en milieu urbain,
- (ii) développer la scolarité en milieu rural, par l'utilisation judicieuse des classes multigrades.

#### 8) Politique salariale

La Guinée est caractérisée par un faible niveau de rémunération des enseignants, qui oscille entre 1,9 PIB par tête pour les contractuels et 3,5 pour les fonctionnaires de la hiérarchie B. Or, pour stabiliser le corps enseignant, assurer une présence durable des instituteurs dans le système public primaire, il est nécessaire d'élever les rémunérations à un niveau suffisamment attractif et motivant, de l'ordre de 3,5 PIB par tête.

De plus, un problème spécifique à la Guinée est le statut précaire des contractuels, dont on distingue deux catégories : les contractuels de l'Etat et les contractuels communautaires.

Les enseignants communautaires sont payés actuellement par les communautés ; mais leur salaire devra rapidement être pris en charge par l'Etat pour des raisons d'équité et d'amélioration de la qualité des services rendus.

Les contractuels de l'Etat n'ayant ni niveau de salaire satisfaisant, ni perspective de carrière définie, ne sont pas incités à rester dans l'enseignement public primaire.

Par conséquent, le système public actuel à trois catégories (contractuels, fonctionnaires de catégorie B, fonctionnaires de catégorie C) devra être repensé. Le nouveau système pourra revêtir la forme suivante :

- relèvement du niveau de salaire moyen des contractuels à 2,7 PIB/tête en début de carrière, et progression possible jusqu'à 3,2 en 2015;

---

<sup>1</sup> Les classes multigrades présentent plusieurs avantages : un recrutement annuel d'élèves, la complétude du cycle, donc une meilleure rétention, une utilisation rationnelle des enseignants.

- institutionnalisation du statut de contractuel comme passage obligé pendant 5 ans minimum ;
- possibilité au bout de cinq ans d'intégrer par voie de concours la fonction publique (en prenant pour hypothèse un taux de réussite au concours de 50%);
- suppression de la catégorie C ;

L'augmentation des niveaux de rémunération devra préserver une marge de manœuvre suffisante pour la gestion du personnel, par exemple en fonction de l'affectation géographique, ou encore des performances réalisées. Dans ce cadre, un effort particulier portera sur les primes d'éloignement, qui devront être sensiblement relevées pour avoir un réel caractère incitatif et améliorer la dotation des zones rurales en instituteurs.

#### 9) Dépenses courantes hors salaires

La forte proportion actuelle de ces dépenses (32,7% en 2001) s'explique non seulement par des dépenses administratives élevées mais aussi par le faible niveau de rémunération des enseignants. Lorsque les salaires seront revalorisés, les dépenses hors salaires diminueront en part relative, dégageant ainsi une marge de progression qui permettra d'augmenter les intrants pédagogiques, et en particulier les manuels scolaires, dans la limite de 33% en 2015.

#### 10) Heures d'enseignement

Le nombre d'heures théoriques d'enseignement passera de 900 en 2001 à 960 en 2006 par une augmentation du nombre de semaines de l'année scolaire. Simultanément, des efforts seront entrepris pour faire converger le nombre d'heures effectives vers le nombre d'heures théoriques :

- (i) meilleure préparation de la rentrée scolaire (affectation à temps des enseignants, transfert du dernier mois de salaire des vacances dans la localité de mutation, élaboration des emplois du temps avant la date de rentrée),
- (ii) obligation de démarrer les cours le premier jour de la rentrée,
- (iii) contrôle régulier de la présence des enseignants par les structures pédagogiques et les communautés,
- (iv) réduction du temps consacré aux examens mobilisant les enseignants du primaire et les salles de classe.

#### 11) Part des élèves scolarisés dans le secteur privé

L'enseignement privé a connu une expansion rapide et importante (de 9% en 1997 à 17,4% en 2001), contribuant à l'accroissement du taux de scolarisation dans les zones urbaines. Le plan d'action EPT visant la scolarisation primaire universelle, et la majorité de la population guinéenne à scolariser se trouvant en zone rurale, on peut logiquement penser que le nombre d'enfants scolarisés dans le privé tendra à croître moins vite que le nombre des enfants scolarisés en public, donc diminuera en part relative. L'objectif de 10% en 2015 semble par conséquent réaliste.

#### 12) Coût de construction des salles de classe

Le coût retenu est légèrement supérieur à celui proposé par le cadre indicatif. Il est évalué à 9000\$ en moyenne par salle de classe équipée, pour permettre une durabilité satisfaisante des constructions, tenant compte des coûts élevés des matériaux de construction en Guinée.

## III.2 Les besoins financiers additionnels

Tableau 3 : Sources de financement de l'éducation<sup>2</sup>

### Ressources éducation en

M \$	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Budget de l'Etat guinéen pour l'éducation en M \$	43,0	45,8	52,5	55,4	59,1	64,9	72,0	71,5
Communautés locales					1,4	1,4	1,4	1,4
Multilatéral	29,0	28,6	32,0	35,8	50,1	48,0	40,5	25,5
Bilatéral					13,2	13,2	10,2	7,5
PPTÉ	0,0	0,0	0,0	0,0	11,6	11,6	11,6	0,0
Total des financements extérieurs	29,0	28,6	32,0	35,8	74,9	72,8	62,3	33,0
<b>Total Education</b>	<b>72,0</b>	<b>74,5</b>	<b>84,5</b>	<b>91,2</b>	<b>135,4</b>	<b>139,2</b>	<b>135,8</b>	<b>105,9</b>

<b>Dont Education Primaire*</b>	18,4	19,7	21,5	24,5	57,0	64,9	73,4	82,4
Communautés locales					1,4	1,4	1,4	1,4
Multilatéral					30,1	28,8	24,3	15,3
Bilatéral					7,9	7,9	6,1	4,5
PPTÉ	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1	3,1	3,1	0,0
Total des financements extérieurs**	14,9	14,3	15,6	16,9	41,1	39,8	33,5	19,8
<b>Total Primaire</b>	<b>33,3</b>	<b>34,0</b>	<b>37,0</b>	<b>41,5</b>	<b>98,9</b>	<b>105,5</b>	<b>107,7</b>	<b>103,1</b>

Taux de change en milliers de GNF

1,75	1,80	1,85	1,90	1,98	2,00	2,00	2,00
------	------	------	------	------	------	------	------

En matière de dépenses d'éducation, la part de ressources affectées a progressé en 4 ans de 72 à 91,2 millions de dollars en 2001 dont 45 % pour l'enseignement primaire. Cette augmentation s'explique par la mise en œuvre des programmes pluriannuels d'assistance au secteur de l'éducation tels que le PASE, le PADES, le FIMG et l'AMORE/ETFP qui produisent des résultats significatifs en termes d'impact sur le niveau et la qualité de l'enseignement.

## III.3 La capacité institutionnelle à mettre en œuvre le programme

### III.3.1 Gestion des personnels enseignants

#### \* Stratégie d'accroissement du flux d'enseignants

La simulation fait apparaître un besoin en enseignants supplémentaires de plus de 27000 enseignants d'ici 2015. La politique de recrutement se fondera sur une amélioration des niveaux de salaires (cf. ci-dessus), une meilleure gestion des carrières, une augmentation des capacités d'accueil des écoles normales d'instituteurs (ENI) (construction de deux nouvelles ENI, réhabilitation de deux autres), une flexibilité des approches de formation, un meilleur suivi des flux de sortants de ces ENI.

Enfin, la réforme de l'enseignement supérieur aura un impact qualitatif positif sur les flux d'enseignants : grâce à la formation des formateurs et de managers du système éducatif à tous les niveaux.

#### \* Système d'affectation des enseignants

Actuellement, la majeure partie du processus d'affectation s'effectue au niveau central, quand bien même certaines tâches relèvent statutairement des structures déconcentrées (les mutations internes par exemple). Ceci pose plusieurs problèmes :

<sup>2</sup> NB : Les données contenues dans ce tableau sont provisoires, en attente de la validation des bailleurs de fonds.

- (i) le délai de collecte et traitement des besoins occasionne des retards dans les décisions d'affectation et donc dans l'envoi des certificats de prise de service ;
- (ii) ces retards se répercutent sur les dates de prise de fonction effective des enseignants, et diminue le nombre d'heures effectivement enseignées ;
- (iii) la lenteur des procédures de transfert (entre ministères de l'éducation, de la fonction publique et des finances) et le retard dans le paiement des salaires des contractuels surtout au niveau déconcentré démotive les enseignants.

Pour améliorer le système d'affectation, une répartition des rôles et responsabilités est prévue comme suit :

- le niveau central conservera la responsabilité du dispositif réglementaire, du pilotage du système et de la cohérence d'ensemble;
- la responsabilité des structures déconcentrées concernant la gestion de leur personnel doit être réaffirmée et renforcée (analyse anticipée des besoins) ;
- chaque niveau devra veiller au respect de la carte scolaire, qui est garante d'une utilisation rationnelle des ressources humaines ;

De plus, la modernisation du système (informatisation de la gestion, systèmes d'organisation et formation ou perfectionnement du personnel à ces nouveaux outils) est indispensable pour accélérer les procédures.

### **III.3.2 Gestion des flux d'élèves et questions d'équité**

#### \* Stratégie d'amélioration des taux d'accès et de rétention primaires

Le système éducatif guinéen est confronté simultanément à un problème d'offre et de demande éducatives. L'insuffisance de l'offre éducative est prouvée par le développement des écoles communautaires en zone rurale et de l'enseignement privé en milieu urbain, qui révèle l'existence d'une demande d'éducation non ou incomplètement satisfaite ; l'insuffisance de la demande éducative transparaît quant à elle dans le niveau de rétention qui reste faible.

Il convient donc de mener simultanément une politique d'accroissement de l'offre éducative et de stimulation de la demande.

Rappelons qu'en plus des leviers cités dans les notes explicatives 4 et 5, il est prévu que l'atteinte de 100% de taux d'accès et de rétention dans le cycle primaire exigera la mise en oeuvre de mesures spécifiques en faveur des filles d'une part, des enfants de caractéristiques vulnérables d'autre part.

#### \* Stratégie de scolarisation des filles

Concernant les filles, divers projets sont en cours ou programmés :

- encouragement des filles à s'orienter vers les disciplines scientifiques et techniques, par des mesures de discrimination positive (cours de rattrapage, distribution de matériels) ;
- renforcement et extension des structures d'accueil offrant une seconde chance de scolarisation aux filles non scolarisées ou déscolarisées (centres Nafa) ;
- création de centres d'excellence (la possible intégration de ces établissements stimulant la demande, donc le taux d'accès des filles en première année) ;

#### \* Stratégie en faveur des autres enfants de caractéristiques vulnérables

Concernant les enfants issus de familles ou de communautés défavorisées, plusieurs initiatives se compléteront pour encourager leur scolarisation et leur maintien dans le système.

Dans les zones pauvres les moins scolarisées, le renforcement des programmes de santé et de nutrition garantira un bénéfice direct pour l'enfant (mieux nourri, il apprend mieux, a de meilleurs résultats scolaires, donc se maintient dans le système: la rétention augmente) et soulagera les familles. Divers projets s'intègrent dans ce cadre : un système de cantines scolaires est expérimenté depuis 2001 avec le programme alimentaire mondial (PAM), un dépistage des maladies parasitaires et une distribution de médicaments sont organisés dans chaque établissement, etc.

Concernant les autres groupes d'enfants de caractéristiques vulnérables (handicapés, enfants des rues...), des études seront menées pour déterminer les causes précises de leur scolarisation insuffisante, en vue d'apporter des

réponses adaptées à leurs besoins spécifiques. Ainsi par exemple, pour les handicapés, les résultats des études permettront de proposer des stratégies de prise en charge, la création de structures d'accueil spécialisées et l'aménagement des écoles classiques de manière à faciliter leur intégration, en s'inspirant du modèle inclusif.

### **III.3.3 Gestion de la qualité**

L'ensemble des mesures développées précédemment concourent à l'amélioration de la qualité du système. Il faut y ajouter les éléments de réforme envisagés suivants.

#### **\* Stratégie d'amélioration des conditions d'enseignement**

- Diminution du ratio élèves-maître ;
- Affectation d'une part importante des dépenses hors salaires enseignants à la mise à disposition de manuels scolaires, dont le rôle majeur dans les apprentissages des élèves n'est plus à démontrer ;
- Réflexion sur la mise en place d'un système d'intéressement des enseignants fonction de leur sérieux et de leur capacité à faire progresser les élèves (cette approche encouragera un pilotage par les résultats et non plus par les moyens) ;

#### **\* Stratégie d'amélioration des pratiques pédagogiques**

- Révision du curriculum de formation des maîtres de façon à équilibrer les volets académique, pédagogique et pratique ;
- Encadrement des maîtres débutants par des directeurs d'écoles et des maîtres expérimentés ou des conseillers pédagogiques ;
- Formation des directeurs d'école comme animateurs pédagogiques ;
- Formation continue construite à partir d'une analyse fine des besoins identifiés par l'équipe pédagogique ;
- Renforcement des compétences des corps d'encadrement (inspecteurs de l'enseignement primaire, conseillers pédagogiques...) en matière de recherche éducationnelle, d'élaboration et pilotage des projets éducatifs ;
- Généralisation des projets d'école dans lesquels l'implication des communautés constitue une dimension importante ;
- Formation des instituteurs à la pratique de l'enseignement en classe multigrade par le développement de nouveaux modules de formation en ENI et en formation continue ;
- Formation aux innovations pédagogiques favorisant les apprentissages (comme la pratique de la pédagogie convergente, utilisation des langues nationales dans les premières années d'école, nouvelles méthodes d'apprentissage de la lecture, nouvelles technologies de l'information et de la communication...) ;
- Application de l'organisation en sous-cycles qui permet l'utilisation d'une pédagogie diversifiée ;
- Réforme des méthodes d'évaluation des apprentissages et des examens ;

La cellule nationale d'évaluation du système éducatif (CNESE) veillera à mesurer périodiquement les effets de cette stratégie d'amélioration des pratiques pédagogiques sur les compétences des enseignants, les apprentissages des élèves et donc la qualité générale du système.

## **III.4 La capacité du programme à répondre aux problèmes structurels du secteur**

### **III.4.1 Articulation entre les différents niveaux d'enseignement**

Il convient de rappeler que le plan pour l'éducation primaire ne doit pas être isolé mais s'articuler à l'intérieur d'un plan sectoriel comprenant les sous secteurs préscolaire, secondaire, technique et professionnel et supérieur. Cette articulation est d'autant plus nécessaire que l'amélioration de la qualité de l'enseignement et l'apprentissage au primaire dépend dans une large mesure de celle des autres niveaux d'enseignement.

### **III.4.2 Prise en compte des problèmes liés au VIH / Sida**

Le taux de prévalence en Guinée est de 2,8% (4,4 % en milieu urbain, 2,2% en zone rurale). La population des enseignants appartenant majoritairement à la tranche d'âge la plus touchée (20-49 ans), le problème du VIH/Sida devra surtout être appréhendé du point de vue du renouvellement nécessaire du corps enseignant, pour cause d'absentéisme et de décès.

La stratégie du secteur en matière de prévention du VIH / Sida est en cours d'élaboration.

Les données sur les enfants orphelins du Sida sont peu disponibles ; mais un effort particulier sera fait pour compléter la base de données. Des programmes de sensibilisation, d'éducation et de dépistage précoce seront mis en œuvre dans les écoles en direction des élèves et des enseignants. Un guide pédagogique sur la prévention du VIH/Sida est en préparation pour les maîtres de sixième année, et s'accompagnera de formations spécifiques.

## **IV Modalités de mise en œuvre des ressources additionnelles**

### **IV.1 Affectation des ressources additionnelles**

La mise en œuvre du programme d'éducation pour tous dans sa composante dépenses de fonctionnement est financée pour l'essentiel par l'Etat. Les ressources additionnelles à budgétiser à compter de 2003, vont être utilisées pour accélérer le processus de mise en œuvre des stratégies et des politiques qui permettront d'atteindre les objectifs de la scolarisation universelle en 2015, notamment pour le financement des activités sous sectorielles ci-après:

#### **Enseignement primaire :**

- Prise en charge complémentaire des enseignants contractuels ;
- Effet des intégrations à la hiérarchie B ;
- Formation continue des enseignants du primaire ;
- Achats de biens et services notamment de matériels pédagogiques et didactiques ;
- Tâches liées à l'élaboration des normes d'enseignement ;
- Entretien des écoles ;
- Construction et rénovation des écoles et des cantines scolaires ;
- Assistance aux familles déshéritées.

#### **Pré et Post Primaire :**

- Prise en charge complémentaire des salaires des nouveaux enseignants contractuels ;
- Achats de biens et services notamment de matériels pédagogiques et didactiques ;
- Prise en charge des coûts de formation continue des enseignants ;
- Charges d'entretien des établissements scolaires ;
- Coût de la formation initiale des enseignants ;
- Construction, réhabilitation et équipement des établissements ;
- Elaboration des normes d'enseignement ;
- Appui à l'insertion des finissantes des centres Nafa ;
- Appui aux activités d'alphabétisation ;
- Formation des personnels d'appui pédagogique et administratif (Conseil Pédagogique) ;
- Financement de la révision des programmes ;
- Relance des activités de recherches pédagogiques et scientifiques.

Les activités liées à la prévention et à la prise en charge des effets du VIH/SIDA dans le système éducatif seront également financées sur les ressources additionnelles.

## **IV.2 Dispositif de mobilisation des ressources et modalités d'exécution**

La budgétisation portera sur les traitements et salaires, les achats de biens et services, les interventions et investissements. Il sera créé des lignes budgétaires dans la loi de Finances 2003 en recettes (recettes en dons EPT-PA au titre IX) et une codification des dépenses sur ressources EPT-PA sera faite en fonction des imputations des titres II, III, IV et V.

Les dépenses sur ressources EPT-PA seront exécutées conformément aux procédures d'exécution en vigueur avec la nomination d'un contrôleur financier auprès du MEPU pour le secteur de l'éducation.

Le contrôleur financier sera chargé du contrôle et de la validation sur la chaîne des dépenses de l'ensemble des dépenses initiées par les Administrateurs de crédits et imputables sur les ressources EPT-PA.

Après validation, les engagements seront transmis respectivement au Budget et au Trésor pour ordonnancement et paiement.

Au niveau déconcentré, l'exécution des dépenses s'effectuera sur la base des délégations de crédits conformément aux procédures définies dans le règlement général sur la comptabilité publique par les structures locales.

A titre dérogatoire, les phases d'engagement et de liquidation pourront être confondues pour des dépenses déterminées, comme les traitements et salaires, les frais médicaux, les frais de déplacement, les frais de mission.

Pour assurer l'efficacité, la célérité et la qualité de la dépense imputable sur ressources EPT-PA, des réformes en cours doivent être poursuivies et achevées. Celles-ci concernent : (i) la revue des dépenses du secteur de l'éducation, (ii) la nomination des contrôleurs financiers au niveau déconcentré, (iii) la création des structures chargées des procédures de passation et de contrôle des marchés publics locaux.

Pour accroître les ressources intérieures, des mesures de redressement ont été entreprises pour la mobilisation des recettes fiscales et assurer une meilleure qualité de la dépense publique. Cependant, s'il advenait une situation de volatilité des ressources des partenaires techniques et financiers, notamment dans le cas où le financement du salaire des enseignants et autres coûts récurrents, il sera procédé à un ajustement du plan initial. Cet ajustement sera par rapport à un arbitrage de l'allocation des ressources internes, notamment au niveau intra sectoriel et inter sectoriel, de l'état.

## **IV.3 Contraintes et risques pour la mise en œuvre du programme**

Tableau 4 : Risques, évaluation et mesures d'atténuation

Risque	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation des risques
L'instabilité des politiques macro économiques ;	M	Maîtrise des finances publiques et respect des engagements avec le FMI (stabilité de la politique monétaire, fiscale).
Manque de demande de la part des parents pour la scolarisation	M	Campagne de sensibilisation insistant sur les familles avec un accent particulier sur la scolarisation des filles
Non maîtrise des dépenses publiques ;	M	Collaboration étroite avec le Ministère des finances a toutes les phases du programme
Insuffisance de la coordination des interventions extérieures	E	Mise en œuvre des instances de coordination du PEPT et meilleur échange de l'information.
Echec pour assurer le financement adéquat au niveau de l'école	M	Utilisation des méthodes de transfert de fonds développés sous les projets d'écoles et déconcentration des crédits.
Incapacité du gouvernement à fournir des services de qualité peu coûteux	M	Implications des ONG's et des communautés locales.
Difficultés à mettre en place les décisions clés concernant la décentralisation	M	Renforcement des capacités d'organisation et de gestion des structures déconcentrées et décentralisées
Déficience des capacités de gestion au niveau déconcentré	M	Formation et renforcement des capacités de gestion à tous les niveaux.
Insuffisance des systèmes de suivi et d'évaluation des indicateurs.	M	Renforcement du système de collecte, de gestion et de traitement des données.

Evaluation des Risques : E (Elevé), S (Substantiel), M (Modeste)

## V. Suivi et évaluation

Les activités de l'initiative EPT-PA sont conçues pour renforcer les programmes existants de développement du secteur de l'éducation. L'impact de cette initiative doit donc être mesurable et évalué par rapport au programme EPT en cours d'exécution. Aussi, il sera mis en place un système de suivi et d'évaluation de cette nouvelle initiative reprenant les indicateurs de résultats déjà définis dans le programme EPT initial, et présentés dans le tableau ci-après pour les trois prochaines années (5.1).

En complément, des indicateurs de processus seront définis afin de mesurer l'amélioration du système guinéen de gestion de l'éducation (5.2).

### **V.1 Suivi des résultats obtenus**

Afin de garantir la réussite de la politique éducative, visant l'éducation pour tous, et la scolarisation primaire universelle en particulier, le suivi-évaluation du système éducatif doit servir un **pilotage par les résultats** et non pas uniquement par les moyens alloués.

Les indicateurs de résultats reprendront par conséquent les objectifs fixés :

- mobilisation des ressources,
- flux des élèves,
- production des services éducatifs.

### **V.2 Suivi de l'amélioration du système de gestion de l'éducation**

Au cours de l'identification de la stratégie en faveur de l'éducation pour tous, certaines faiblesses du système actuel sont apparues, rendant parfois compliquées l'évaluation de la pertinence des options retenues. Ces faiblesses, qui concernent pour certaines le système d'information du dispositif éducatif, pour d'autres l'organisation institutionnelle du système, devront donc faire l'objet d'un suivi rapproché lors de la procédure accélérée du programme EPT, afin de garantir son succès.

Ci-après sont donc exposés les éléments qui seront au centre du système de suivi évaluation du processus devant mener à l'éducation pour tous.

Le **système d'information** pour la gestion de l'éducation sera renforcé dans ses composantes suivantes.

#### *?? Analyse des causes de non scolarisation des enfants*

A l'heure actuelle, on ne distingue pas avec précision le nombre d'enfants qui ne vont pas à l'école parce qu'il n'existe pas d'école du nombre de ceux qui ne vont pas à l'école pour d'autres raisons. Autrement dit, il convient de mesurer dans quelle proportion le déficit de scolarisation tient à un problème d'offre ou de demande.

Cette analyse est indispensable pour définir la stratégie d'amélioration des taux d'accès et d'achèvement jusqu'au niveau cible de 100% (dans un cas, le renforcement de l'offre demandant de construire des écoles et de compléter les écoles à cycle incomplet, dans l'autre, le renforcement de la demande appelant d'autres types de choix politiques (diminution du coût de l'école, meilleure adaptation des calendriers, des horaires, des contenus...)).

Un nouvel outil est en cours de finalisation au niveau de la carte scolaire, avec l'appui de l'USAID, et permettra cette analyse : le GIS (geographic information system). Il sera opérationnel en juin 2003.

Ces données pourront être utilement croisées avec la nouvelle enquête intégrale budget consommation de 2002-03.

#### *?? Suivi des sortants d'écoles normales d'instituteurs*

Plusieurs problèmes se posent actuellement concernant les nouveaux formés dans les ENI.

D'abord, les critères de sélection des candidats doivent être strictement respectés, pour éviter que certains nouveaux entrants ne soient finalement recalés.

Ensuite, il faudra faire en sorte que les nouveaux sortants intègrent comme prévu l'enseignement public primaire. Pour savoir quelles mesures mettre en œuvre dans ce sens, il est nécessaire de disposer d'une analyse précise du devenir des nouveaux enseignants. Or ce n'est pas le cas, puisque, sur les dernières années, un écart important existe entre le nombre de sortants des ENI et le nombre de nouveaux enseignants absorbés par le système, cette déperdition ne s'expliquant pas entièrement par le taux d'attrition.

Il conviendra donc de mettre en place un système de suivi des parcours individuels (combien partent dans le secteur privé, combien enseignent à d'autres niveaux que le primaire, etc.). Ce suivi, qui pourra prendre la forme d'une enquête nationale périodique, permettra de s'assurer de la capacité du système à absorber les flux annuels de nouveaux enseignants évalués dans le modèle de simulation.

#### *?? Suivi des enseignants en poste*

Le suivi et l'évaluation des enseignants s'effectue à plusieurs niveaux :

- Un contrôle de la présence des enseignants par les délégués pédagogiques sous-préfectoraux (DPSP), les inspecteurs primaires et les communautés à travers les associations des parents et amis de l'école (APAE)
- Un encadrement pédagogique sous forme de formation continue

Le suivi de la rémunération des enseignants devra concerner non seulement le niveau primaire mais aussi les autres niveaux, puisque l'augmentation du niveau de salaires du primaire aura un impact sur les autres sous secteurs. En particulier, il conviendra d'être attentif aux conséquences de la modification de la grille de rémunération sur les autres niveaux d'enseignement (pour éviter une désaffection vis-à-vis du secondaire par exemple)

#### *?? Mesure du nombre d'heures d'enseignement effectives*

Dans un souci de réalisme, l'amélioration du dispositif de suivi du nombre d'heures effectives doit être pensée en étapes qui devront être reflétées dans la base de données sur les évaluations (CNESE).

Une première étape serait de mesurer le nombre de jours effectivement enseignés, au moyen des rapports d'inspections, de relevé des cahiers des élèves et des études menées périodiquement sur l'efficacité interne du système.

Dans un second temps, on affinera l'analyse en renseignant au niveau déconcentré le nombre d'heures enseignées par jour, au moyen des mêmes outils d'évaluation.

Enfin, il conviendra de vérifier que les enseignants consacrent les heures de classe à des activités académiques (et non pas de discipline ou autre), au moyen du cahier journalier des enseignants.

#### *?? Articulation entre les différentes stratégies de développement de l'éducation par sous-secteur*

Afin d'assurer la construction d'une vision systémique de la politique éducative guinéenne, qui a parfois fait défaut jusqu'à présent, l'amélioration de la coordination entre les différents ministères de l'Education, et au sein de chacun, entre les différents services, devra faire l'objet d'un suivi tout au long du programme. Une réflexion est en cours sur le choix des indicateurs qui pourront servir à mesurer les progrès réalisés. En tout état de cause, cette

Annexe : Tableau des ressources par bailleur de fonds<sup>3</sup>

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT					2,7	2,7	2,7	0,0
AUTRES SOURCES NON-IDENTIFIEES					0,9	0,9	0,9	0,9
BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT					3,8	3,8	3,8	3,8
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT					7,5	7,5	0,0	0,0
COMMUNAUTES LOCALES					1,4	1,4	1,4	1,4
COOPERATION FRANCAISE					1,0	1,0	1,0	1,0
COOPERATION INTERNATIONALE JAPONAISE					1,2	1,2	1,2	1,2
GTZ					0,4	0,4	0,4	0,4
IDA	7,0	7,0	7,0	7,0	17,5	17,5	17,5	17,5
KFW					3,0	3,0	0,0	0,0
OPEP					1,7	0,0	0,0	0,0
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES					2,6	2,6	2,6	2,6
PAYS PAUVRES TRES ENDETTEES					11,6	11,6	11,6	0,0
CANADA								
UNESCO					0,4	0,0	0,0	0,0
UNICEF					0,4	0,4	0,4	0,4
UNION EUROPEENNE					3,5	3,5	3,5	0,0
USAID	5,0	5,0	5,0	5,0	5,3	5,3	5,3	5,3

<sup>3</sup> Ce tableau devra être complété par chacun des bailleurs concernés.